

Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS,
DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ET DE LEURS AMIS

15, rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18 - **Tél** : 01 44 85 50 50 - **Fax** : 01 44 85 50 60
Courriel : public@unapei.org - **Site internet** : www.unapei.org

Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes

Pour vous accompagner dans vos démarches
d'accessibilité en faveur des personnes
handicapées mentales

Avec la participation de l'association Nous Aussi



Document réalisé avec le soutien de la Direction Générale de la Cohésion Sociale et de :



Ont participé à la réalisation de ce document :

Directeur de la publication : **Thierry NOUVEL**

Responsable de la rédaction : **Sandrine PANIEZ**, responsable du service Accessibilité

Conception graphique : Lauriane AMIRALTY - Illustrations : Régis DENEL - Impression : SIPAP OUDIN

© Unapei 2012 - Dépôt légal : octobre 2012 - ISBN : 2-35001-029-5

Rendre un espace accessible à tous

« Accès à tout pour tous », c'est l'une des phrases les plus révolutionnaires de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Si cette loi est révolutionnaire, nos esprits ont bien du mal à suivre. Nous nous représentons bien ce que nous devons faire pour rendre un lieu accessible à une personne handicapée physique ou sensorielle, mais comment pouvons-nous envisager une accessibilité pour des personnes déficientes intellectuelles, des personnes qui ont tout simplement des difficultés de compréhension, de repérage dans le temps et l'espace, de communication... ?

C'est parce que les textes réglementaires font souvent l'impasse sur ce type d'accessibilité prévu par la loi que l'Unapei se mobilise pour outiller nos concitoyens gestionnaires d'espaces publics. Loin d'une démarche coercitive, l'Unapei cherche avant tout à convaincre par la pédagogie en fournissant les moyens de s'engager dans une véritable démarche de soutien à la citoyenneté des personnes handicapées mentales.

Le principe de la citoyenneté des personnes handicapées mentales devrait aller de soi. Que nous soyons convaincus de leurs capacités et que nous les accompagnions sur les chemins de l'autonomie ne suffit pas. La mise en accessibilité de la Cité joue un rôle essentiel leur permettant d'être acteur de leur propre destin et d'être des citoyens à part entière. Au-delà de l'accueil et de l'accompagnement humain, elles doivent pouvoir se repérer, s'orienter et se déplacer facilement dans les lieux qu'elles fréquentent. Cependant, elles rencontrent de nombreux obstacles : absence d'homogénéité, rupture de la chaîne de déplacement, dimension artistique des pictogrammes, compréhension de l'information, ... C'est pour ces raisons que l'Unapei a souhaité éditer ce nouveau guide afin d'améliorer le repérage et le cheminement au sein des espaces ouverts au public.

Ce guide résulte d'un partenariat entre de nombreux acteurs : personnes handicapées intellectuelles, bénévoles et professionnels d'associations affiliées à l'Unapei, gestionnaires et professionnels de sites accueillant du public, ... Il doit permettre aux associations qui le souhaitent de s'engager auprès des acteurs de la Cité pour aménager l'environnement pour que les personnes handicapées intellectuelles soient des acteurs de leur propre vie. Il présente les points de vigilance identifiés par les personnes handicapées intellectuelles quant à la signalétique et les pictogrammes. Il offre également des préconisations qui permettent d'améliorer la signalétique de tous les sites que fréquentent les personnes handicapées intellectuelles. Une signalétique bien pensée pourra d'ailleurs améliorer la visite ou l'accueil de toute personne venant sur le site.

*Christel Prado,
Présidente de l'Unapei*

*Jean-Jacques Trombert,
Président de la commission accessibilité*

Mieux nous accueillir, c'est aussi nous permettre de se repérer et de s'orienter sur un site

Depuis la création de l'association de « Nous Aussi » en 2002, l'un de nos buts est que les personnes handicapées intellectuelles soient reconnues comme des citoyens à part entière et, pour que cela soit possible, il faut que la société soit rendue accessible pour toute personne handicapée y compris les personnes handicapées intellectuelles.

Nous sommes conscients que la société a fait des efforts pour nous faciliter son accès. Ces progrès sont d'ailleurs possibles en partie grâce à la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des personnels à la connaissance du handicap intellectuel, et à l'aide qu'ils peuvent apporter. Néanmoins, cela reste encore insuffisant. Au-delà de l'accueil et de l'accompagnement humain, nous devons pouvoir nous repérer, nous orienter et nous déplacer en toute autonomie sur les sites que nous fréquentons.

C'est pour cela que nous avons répondu favorablement à la sollicitation de l'Unapei afin de participer aux travaux dans le but de donner notre éclairage, notre avis sur la signalétique et les pictogrammes utilisés et d'apporter ainsi de nouvelles préconisations. Nous avons de ce fait participé à l'élaboration de ce guide. Nous espérons que cet outil servira à la société afin de mieux nous accueillir.

*Cédric Mametz,
Président de l'association « Nous Aussi »*

Remerciements

Ce guide a été réalisé en réponse aux besoins exprimés par les associations locales et leurs établissements, ainsi que par les sites accueillant du public désirant une mise en accessibilité réelle en faveur des personnes handicapées intellectuelles. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont apporté leur contribution aux travaux :

Les membres du Comité du pilotage

- ✗ Jean-Benoît Balle, Directeur Général (Apei du Valenciennois)
- ✗ François Barissat, Consultant Handicap et Communication
- ✗ Jean-Louis Baron, Trésorier général (Unapei)
- ✗ Lionel Berthon, Directeur du Pôle Mouvement (Unapei)
- ✗ Jean-Philippe Falque, Délégation locale de Nous Aussi de Chambéry
- ✗ Jean-François Kaminski, Professeur des écoles spécialisé - Enseignement et recherche pictographique, IME La Cigogne (Apei du Valenciennois)
- ✗ Jean-Jacques Loin, Chef de service informatique (Apei du Valenciennois)
- ✗ Cédric Mametz, Président de l'Association « Nous Aussi »
- ✗ Diane Marichez, Orthophoniste (Roubaix), Membre de l'association ISAAC francophone
- ✗ Sandrine Paniez, Responsable du service accessibilité (Unapei)
- ✗ Aline Pellerin, Educatrice spécialisée, Sessad (Adapei d'Ille-et-Vilaine)
- ✗ Patricia Vettier, Educatrice spécialisée, IME Le Triskell (Adapei d'Ille-et-Vilaine)

Les associations et leurs établissements

- ✗ Adapei d'Ille-et-Vilaine (Sessad et IME)
- ✗ Apei de Chambéry (Esat Larzac et Esat Révériaz)
- ✗ Les Papillons Blancs de l'Agglomération Rouennaise et du Pays de Caux (Foyer de vie « Le Chalet », Centre d'accueil de jour « Le Logis », Centre d'accueil de jour « La Clérette », Esat du « Champ Fleuri », Centre d'activités de jour « Anna Louise Clavel », Foyer de vie « Les Mouettes », Foyer « Les Albatros »)
- ✗ Les Papillons Blancs de Paris (Esat de Ménilmontant)

Les sites d'expérimentation

- X La Poste (Paris)
- X Le Centre commercial (Tourville la Rivière)
- X Le Centre commercial Docks 76 (Rouen)
- X Le Centre commercial Saint-Sever (Rouen)
- X Le Centre Hospitalier (Chambéry)
- X Les Champs Libres (Rennes)
- X Le service de transport en commun de Rennes Métropole – Keolis (Rennes)

Les institutions consultées

- X Le Collectif Handicap 35 (Rennes)
- X L'ITEP du Parc Barbieux (Roubaix)



Méthodologie d'élaboration du guide

Le comité de pilotage a mené ses travaux en suivant quatre étapes :

- 1. Inventaire de l'existant en matière de signalétique et de pictogrammes**
- 2. Définition des besoins d'accessibilité à l'information (repérage dans l'espace, signalétique, pictogrammes, ...) :**
 - Pour les sites accueillant du public
 - Pour les personnes handicapées intellectuelles
- 3. Expérimentations en situation sur des sites :**
 - Mise en œuvre des expérimentations
 - Analyse des résultats et conclusions
- 4. Formulation de préconisations :**
 - Modalités de conception et de mise en œuvre de la signalétique
 - Modalités d'élaboration et d'usage des pictogrammes

Sommaire

Introduction 10

→ La signalétique 13

1. Points de vigilance et préconisations 16

- A l'entrée du site 16

- Au cours du cheminement 22

2. Synthèse des points de vigilance 33

3. Synthèse des préconisations 35

→ Les pictogrammes 39

1. Quelques éléments de définition 42

2. Les usages au quotidien 45

3. Les difficultés de conception et d'utilisation 46

4. Préconisations et conseils pratiques 48

Annexes 50

• Annexe 1 50

Quelques points de repères

• Annexe 2 54

Fiche action : comment engager un partenariat pour une mise en application des préconisations et conseils pratiques ?

• Annexe 3 56

Feuille de route : expérimentations

Introduction

En matière d'accessibilité, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accès « à tout pour tous ». Ce principe s'adresse bien à toutes les personnes, quel que soit le type de handicap, et concerne tous les aspects de la vie du citoyen.

Or, si un certain nombre de dispositions et d'initiatives existent concernant le handicap moteur ou sensoriel (visuel et auditif), c'est loin d'être le cas pour le handicap intellectuel. Deux raisons essentielles peuvent expliquer ce retard : la méconnaissance de la déficience intellectuelle et des conséquences qu'elle génère, et la difficulté à concevoir des dispositifs concrets susceptibles de les compenser et de rendre ainsi la Cité accessible.

C'est pour quoi l'Unapei a créé, dès 1998, le pictogramme S3A (Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité) afin que les besoins spécifiques des personnes handicapées intellectuelles soient pris en compte. L'objectif de ce symbole est bien de signaler les lieux, services, prestations, produits et documents rendus accessibles à un public déficient intellectuel et, plus largement, en difficulté de repérage spatio-temporel ou de compréhension.

C'est pour répondre à la question « comment rendre accessibles les lieux et prestations ? », et donc mettre en œuvre concrètement ce droit, que l'Unapei a édité en 2009 le guide pratique de l'accessibilité. Ce document, consacré spécifiquement aux personnes en situation de handicap intellectuel, a été conçu comme un recueil de préconisations à initier pour leur rendre accessibles les établissements, les services, les prestations, les produits ou les documents disponibles pour tout autre citoyen.

Pourquoi un guide « signalétique et pictogrammes » ?

Pour se repérer et se déplacer facilement sur un site, les personnes handicapées mentales rencontrent différents obstacles : absence d'homogénéité quant à l'utilisation des pictogrammes et de la signalétique, rupture de la chaîne de déplacement, dimension artistique des pictogrammes, localisation du plan et de la signalétique, compréhension de l'information, ... C'est pour ces raisons que l'Unapei vous propose ce guide afin d'améliorer le repérage et le cheminement au sein des sites ouverts au public.

Celui-ci a donc pour principal objectif d'apporter des conseils et préconisations sur l'élaboration et la mise en œuvre de la signalétique et l'utilisation des pictogrammes. Ces conseils ont été formalisés en partant des besoins exprimés par les personnes handicapées intellectuelles elles-mêmes.

Plusieurs expérimentations ont ainsi été réalisées afin d'identifier les difficultés rencontrées et mettre l'accent sur les points de vigilance quant à l'utilisation de la signalétique et des pictogrammes. Les préconisations s'appuient notamment sur l'expertise développée par les professionnels des associations du Mouvement qui utilisent des moyens de communication adaptés au sein des établissements et services spécialisés.

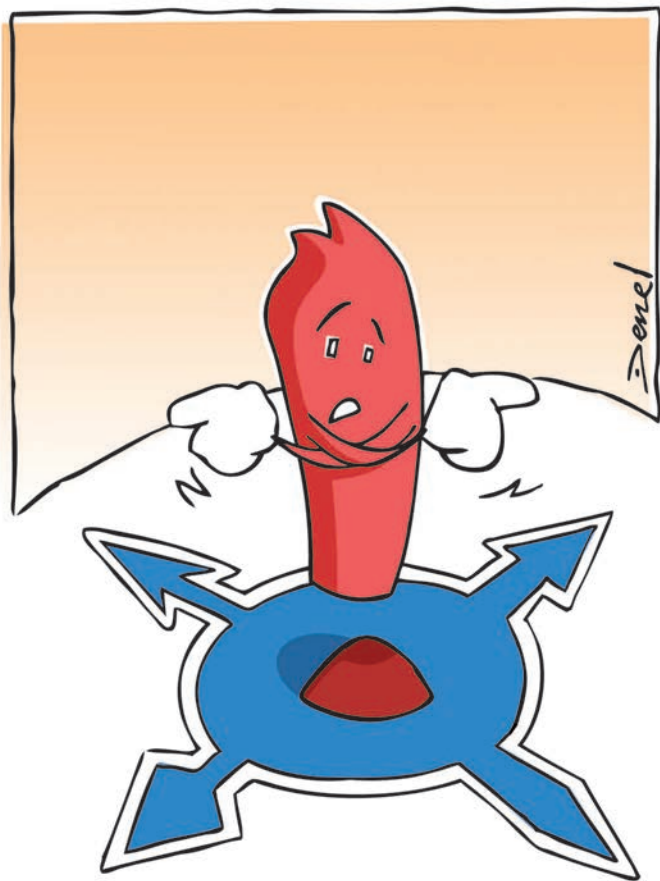
La prise en compte de ces recommandations devra permettre aux personnes handicapées intellectuelles ayant des difficultés de repérage spatio-temporel, ne maîtrisant pas ou insuffisamment la lecture, de pouvoir s'orienter facilement sur un site à l'aide de la signalétique et des pictogrammes disponibles sur le site.

A qui s'adresse ce guide ?

- À tous les acteurs chargés de la mise en accessibilité,
- Aux responsables associatifs et professionnels des établissements et services médico-sociaux qui souhaitent travailler en partenariat avec les sites recevant du public.

La première partie est consacrée aux préconisations à mettre en œuvre pour adapter la signalétique aux besoins des personnes en situation de handicap intellectuel, la seconde a pour but d'apporter des conseils sur l'utilisation de pictogrammes dans les lieux qui accueillent du public.

La signalétique



La signalétique



La signalétique doit constituer une chaîne d'informations propre à renseigner l'utilisateur pour lui permettre de ne pas avoir à demander de l'aide pour s'orienter.

A l'aide d'une feuille de route (voir annexe n°3), des expérimentations ont été réalisées par des personnes handicapées intellectuelles afin d'identifier les moyens qui facilitent le repérage et le déplacement ainsi que les obstacles rencontrés.

Ces expérimentations ont permis de recenser des points de vigilance et de préconisations pour que la signalétique permette aux usagers de se repérer et de se déplacer en toute autonomie.

Les points de vigilance et les préconisations exposés ci-dessous sont classés selon la logique de déplacement, à savoir :

- A l'entrée du site
- Au cours du cheminement

Pour chacune des étapes du déplacement, les données sont structurées par rubrique :

- Localisation du plan et de la signalétique
- Configuration et compréhension du plan et de la signalétique
- Suivi du fléchage
- Homogénéité de la signalétique
- Implantation du plan et de la signalétique, visibilité et lisibilité
- Utilisation des codes couleur

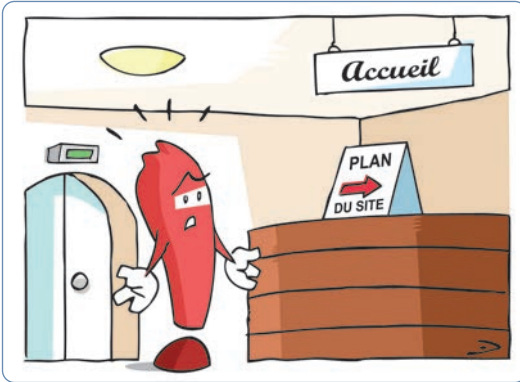
Pour chaque point de vigilance illustré et légendé, des préconisations sont formalisées.

1 // Points de vigilance et préconisations

A l'entrée du site

Localisation du plan

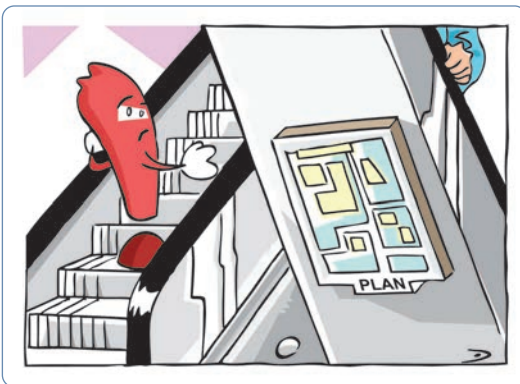
Rupture de la chaîne de déplacement



- Prévoir un plan dès l'entrée, si le site est complexe.

Le plan n'est pas situé à proximité de l'entrée principale du site.

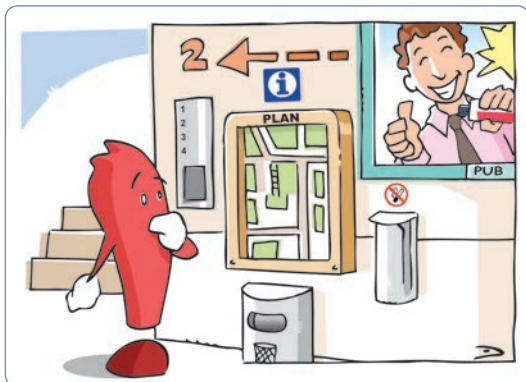
Visibilité



- Situer le plan pour qu'il soit visible.

Le plan est mal situé (sous l'escalier).

Visibilité

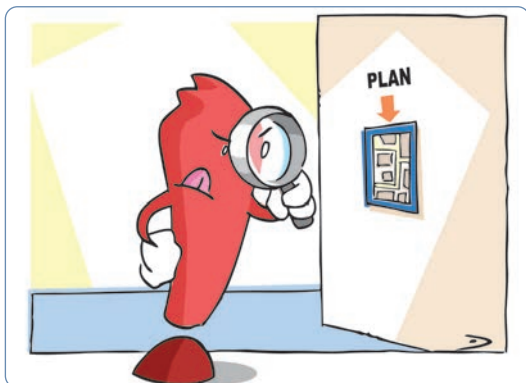


- Situer le plan de manière à ce qu'il soit séparé d'un nombre d'informations trop important au même endroit.

Il y a beaucoup trop d'informations à proximité du plan.

Lisibilité du plan

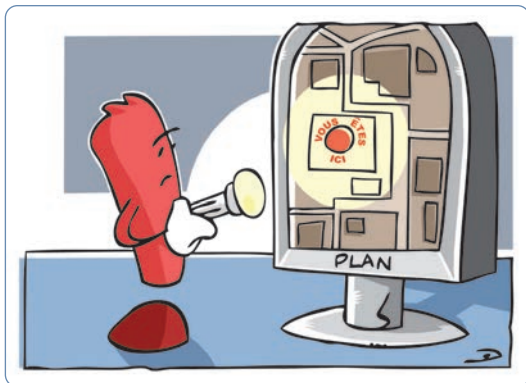
Lisibilité



- Privilégier un plan suffisamment grand.

Le plan est trop petit.

Lisibilité

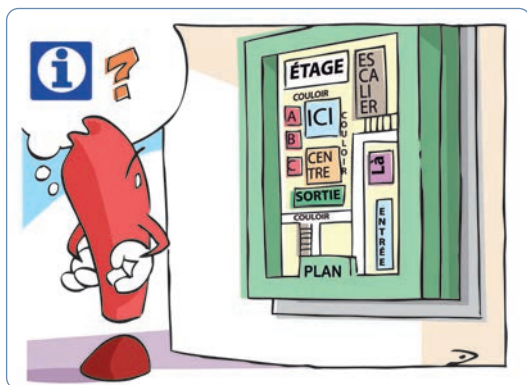


Le plan n'est pas suffisamment éclairé.

- Disposer le plan à un endroit bien éclairé.
- Privilégier l'éclairage indirect qui améliore le confort en évitant les éblouissements.
- Proscrire les supports brillants, les reflets et les contre-jours.
- Favoriser l'utilisation de surfaces planes et non réfléchissantes.

Configuration et compréhension du plan

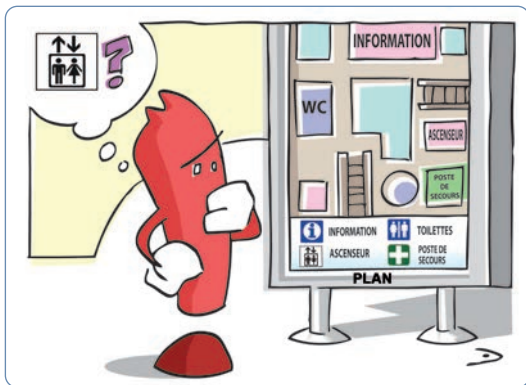
Accès à l'information écrite



Le plan comprend de nombreuses informations écrites.

- Privilégier dans le plan et la légende l'utilisation de logos ou de pictogrammes pour identifier les différents espaces.

Compréhension du plan et de sa légende

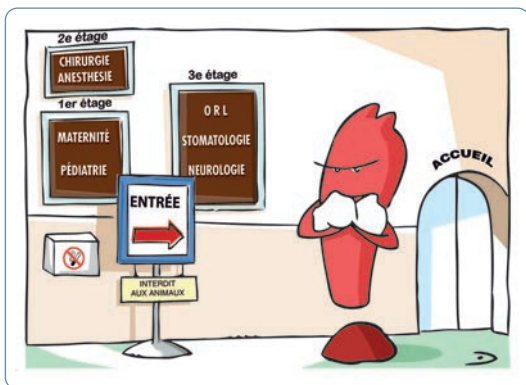


- Employer le même code sur le plan et la légende pour faciliter la lecture et la compréhension du plan.

Les pictogrammes utilisés dans la légende du plan ne sont pas repris sur le plan.

Localisation de la signalétique

Visibilité

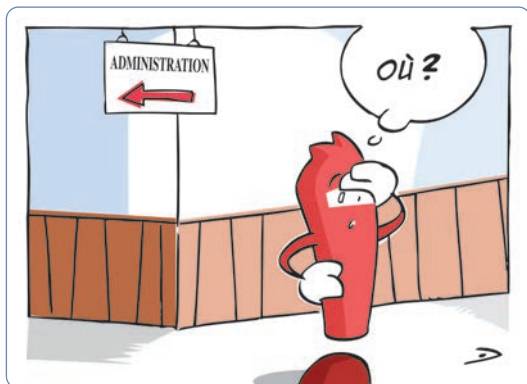


- Situer la signalétique pour qu'elle soit visible et rapidement distinguée. Elle devra être séparée d'un nombre d'informations trop important au même endroit.

Il y a beaucoup trop d'informations autour de la signalétique.

Lisibilité de la signalétique

Lisibilité

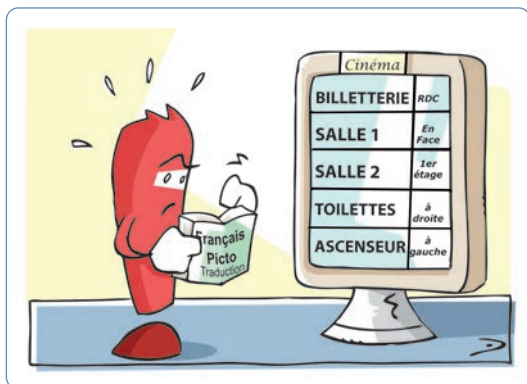


Les panneaux de la signalétique sont positionnés trop en hauteur.

- Disposer les panneaux à bonne hauteur. Ils sont visibles à distance et de près sans considérablement lever la tête, dans le champ visuel de préférence. La zone qui fait face au panneau doit être dégagée pour permettre au lecteur d'adapter sa vision personnelle à la lecture : lecture de près ou de loin, abord latéral ou frontal. Il faut éviter toutes barrières physiques qui empêchent de s'approcher du texte.
- Placer la signalétique en dehors des zones de passage. Le visiteur doit pouvoir prendre le temps de lire sans gêner le passage et sans être gêner par d'autres visiteurs.

Configuration et compréhension de la signalétique

Accès à l'information écrite

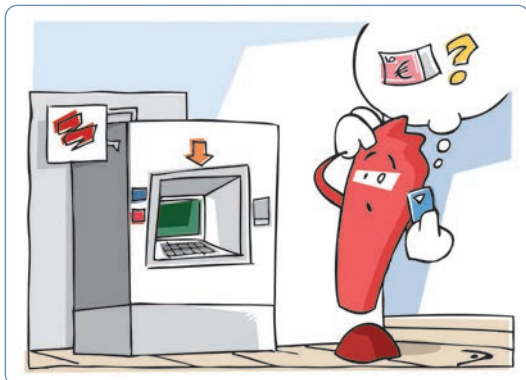


Les panneaux de la signalétique ne comprennent aucun pictogramme.

- Privilégier des textes et mots simples.
- Eviter de surcharger la signalétique, un seul message à la fois (un seul mot quand cela est possible).
- Nommer l'espace avec des mots qui reflètent correctement l'espace.
- Associer le texte à un pictogramme.
- Utiliser des pictogrammes bien distincts.

Homogénéité de la signalétique

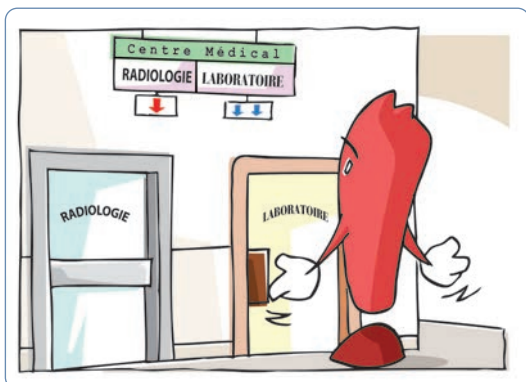
Absence d'identification



Le distributeur d'argent n'est pas identifié.

- Signaler sur un même site tous les espaces/services.
- Nommer toujours l'espace/le service avec les mêmes mots.

Hétérogénéité de la signalétique sur un même site



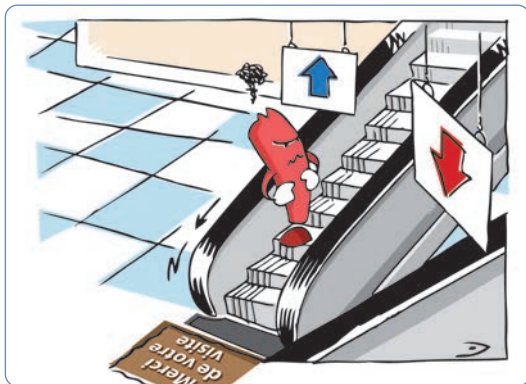
L'identité visuelle est différente pour chacun des services du site.

- Privilégier une identité visuelle homogène sur un même site (positionnement, taille, police, couleur, forme, graphisme, ...).

Au cours du cheminement

Suivi du fléchage

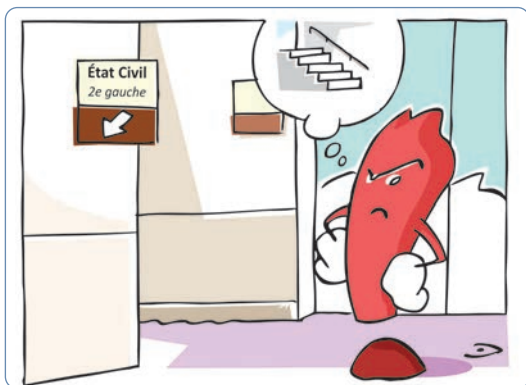
Rupture de la chaîne de déplacement



- Veiller au positionnement et à l'implantation des flèches.

La flèche indiquant la montée est positionnée au-dessus de l'escalator descendant.

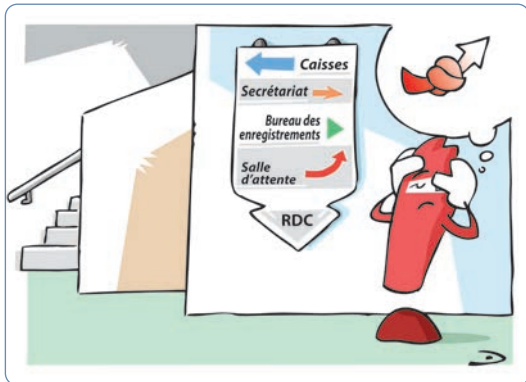
Rupture de la chaîne de déplacement



- Veiller à l'orientation et au sens des flèches.

La consigne « tourner à gauche » est indiquée par une flèche descendante.

Rupture de la chaîne de déplacement



- Harmoniser les flèches et leur taille.

Les flèches sont différentes sur un même panneau.

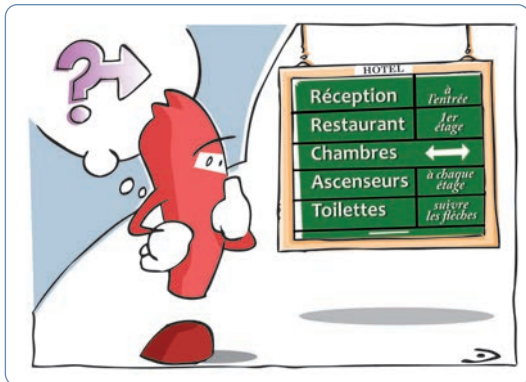
Rupture de la chaîne de déplacement



- Veiller au renforcement de la signalétique aux points de décision complexes.
- Veiller à ne pas trop espacer les panneaux.

Les indications sont trop éloignées les unes des autres.

Rupture de la chaîne de déplacement

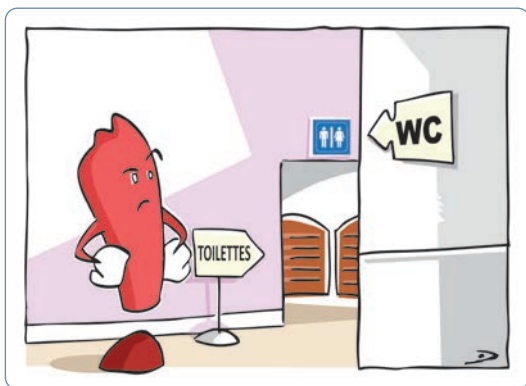


→ Eviter les ruptures par le manque d'indication.

Les panneaux de la signalétique sont incomplets (absence de flèches directionnelles).

Homogénéité de la signalétique

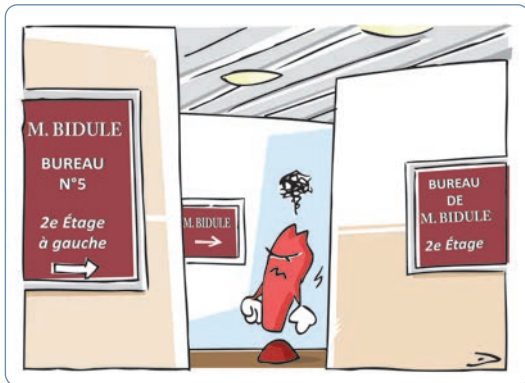
Rupture de la chaîne de déplacement



→ Nommer toujours l'espace/le service avec les mêmes mots.

Un changement de dénomination au cours du cheminement pour un même espace.

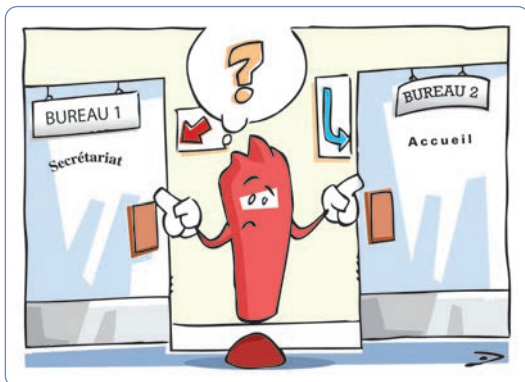
Rupture de la chaîne de déplacement



→ Veiller à l'harmonisation du contenu des panneaux.

Des indications disparaissent des panneaux au cours du cheminement.

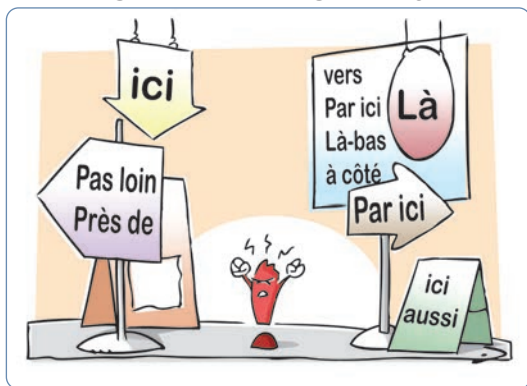
Hétérogénéité de la signalétique sur un même site



→ Privilégier une signalétique homogène sur un même site (positionnement, taille, police, couleur, forme, graphisme, ...).

La signalétique est différente pour chaque service du site.

Hétérogénéité de la signalétique sur un même site

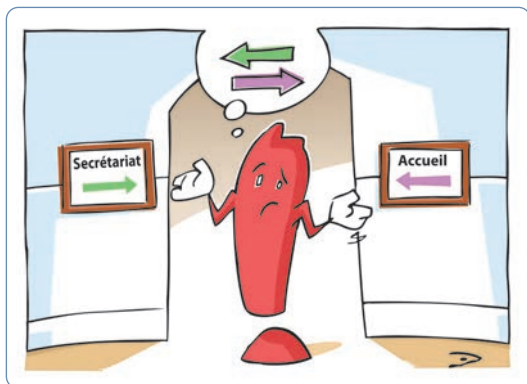


→ Privilégier des panneaux de forme identique sur un même site.

Les panneaux de la signalétique ont des formes différentes.

Implantation de la signalétique, visibilité et lisibilité

Rupture de la chaîne de déplacement



→ Implanter les panneaux de manière logique. Si vous avez deux panneaux distincts en face de vous, le panneau de droite oriente le visiteur vers la droite et celui de gauche le dirige vers la gauche.

Le panneau de droite indique un service qui se trouve sur la gauche, alors que le panneau de gauche indique un service qui se trouve sur la droite.

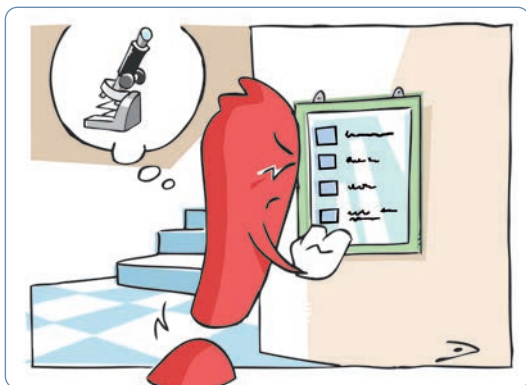
Lisibilité



Les panneaux de la signalétique sont positionnés soit trop en hauteur ou soit trop bas.

- Disposer les panneaux à bonne hauteur. Ils sont visibles à distance et de près sans considérablement lever la tête, dans le champ visuel de préférence. La zone qui fait face au panneau doit être dégagée pour permettre au lecteur d'adapter sa vision personnelle à la lecture : lecture de près ou de loin, abord latéral ou frontal. Il faut éviter toutes barrières physiques qui empêchent de s'approcher du texte.
- Placer la signalétique en dehors des zones de passage. Le visiteur doit pouvoir prendre le temps de la lire sans gêner le passage et sans être gêné par d'autres visiteurs.

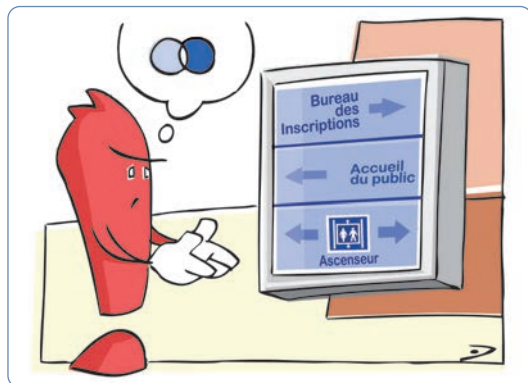
Lisibilité



Les panneaux de la signalétique sont trop petits.

- Privilégier des panneaux suffisamment grands.

Lisibilité



Le contraste entre la couleur des indications données sur le panneau et la couleur du panneau n'est pas suffisamment élevé.

- Privilégier un contraste élevé.
La couleur du panneau doit permettre un contraste d'au moins 70 % avec l'environnement immédiat. La couleur des caractères ou des pictogrammes doit permettre un contraste d'au moins 70 % avec la couleur du panneau.

Lisibilité



Les panneaux de la signalétique sont situés dans des couloirs assez sombres.

- Disposer la signalétique à un endroit bien éclairé.
- Privilégier l'éclairage indirect qui améliore le confort en évitant les éblouissements.
- Proscrire les supports brillants, les reflets et les contre-jours.
- Favoriser l'utilisation de surfaces planes et non réfléchissantes.

Utilisation des codes couleur

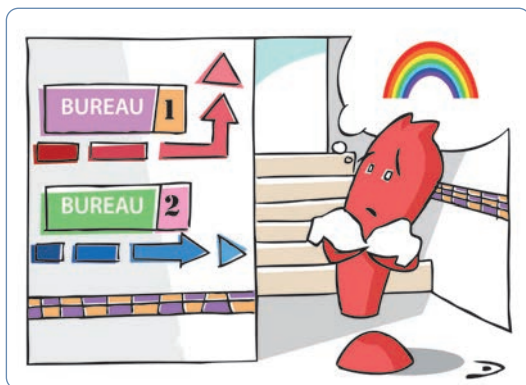
Rupture de la chaîne de déplacement



- Veiller à ce que le code couleur soit identique et continu tout au long du cheminement.

La couleur est associée à un étage mais la continuité n'est pas assurée.

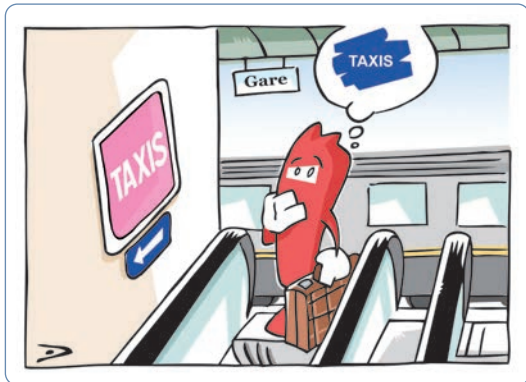
Compréhension du code couleur



- Utiliser la couleur comme une aide continue au repérage.
- Proscrire l'utilisation inutile de la couleur.

L'utilisation de la couleur est superflue (elle peut nuire à la compréhension).

Compréhension du code couleur

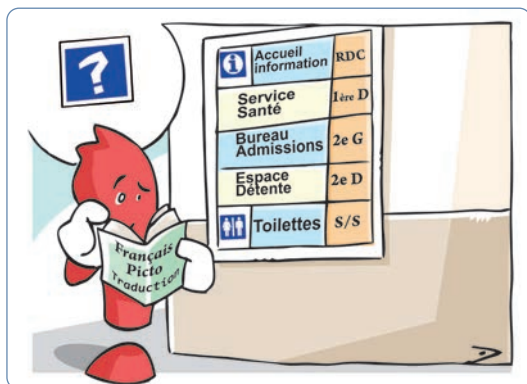


La couleur utilisée est différente des couleurs habituellement utilisées ou standardisées.

→ Utiliser des couleurs standardisées.

Configuration et compréhension de la signalétique

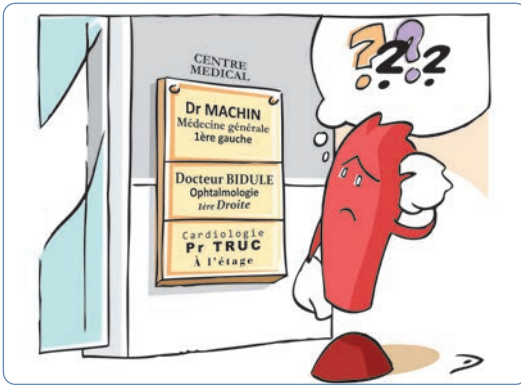
Accès à l'information écrite



Les indications ne sont pas toujours associées à un pictogramme.

- Privilégier des textes et mots simples.
- Éviter de surcharger la signalétique, un seul message à la fois (un seul mot quand cela est possible).
- Nommer l'espace avec des mots qui reflètent correctement l'espace.
- Associer le texte à un pictogramme.
- Utiliser des pictogrammes bien distincts.

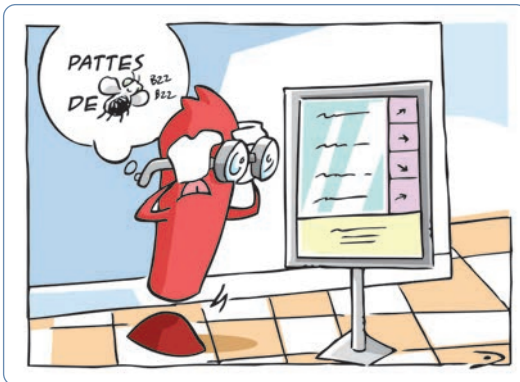
Hétérogénéité de la signalétique



La police et la taille des caractères sont différentes.

→ Harmoniser la police des caractères sur l'ensemble des panneaux.

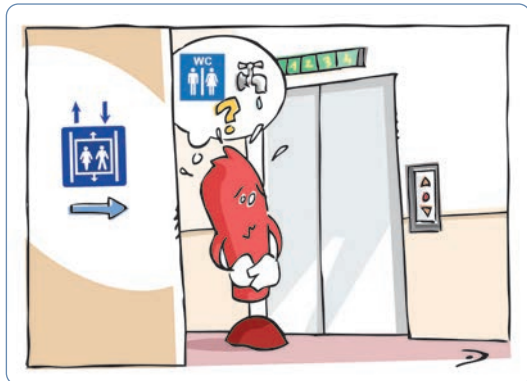
Lisibilité



Les caractères sont trop petits.

- Harmoniser la taille des caractères sur l'ensemble des panneaux.
- Favoriser un grand corps de police.

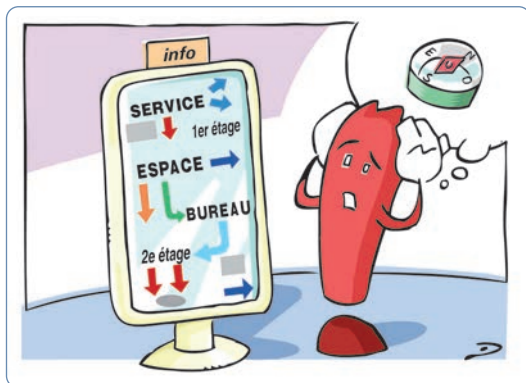
Compréhension de la signalétique



Le pictogramme des toilettes ressemble à celui de l'ascenseur.

→ Utiliser des pictogrammes bien distincts.

Compréhension de la signalétique



Les informations données ne sont pas hiérarchisées.

- Hiérarchiser l'information.
- Lorsque plusieurs informations directionnelles sont présentes sur un même panneau, une séparation nette de ces informations est nécessaire.

2 // Synthèse des points de vigilance

Localisation du plan et de la signalétique

- Le plan et les panneaux de la signalétique ne sont pas toujours bien situés.
- Le plan et les panneaux de la signalétique sont situés à un endroit où le nombre d'informations est trop important.

Configuration et compréhension du plan

- Le plan n'est pas toujours simple à comprendre.
- La corrélation entre le plan et sa légende est parfois difficile.

Suivi du fléchage

- Il y a, dans la plupart des cas, rupture de la chaîne de déplacement.
- La signalétique est partielle ou quasi-inexistante tout au long du cheminement.
- Les panneaux de la signalétique sont parfois trop éloignés les uns des autres.
- La taille, l'orientation et la position des flèches varient et donnent une mauvaise indication directionnelle.

Homogénéité de la signalétique

- La dénomination d'un espace ou d'un service peut être absente ou changer au cours du cheminement.
- Sur un site comprenant plusieurs entités, chaque entité a sa propre identité visuelle et sa propre signalétique.
- La composition des panneaux de la signalétique peut être différente au cours du cheminement.

Implantation du plan et de la signalétique, visibilité et lisibilité

- Le plan et les indications inscrites sur les panneaux de la signalétique ne sont pas forcément lisibles (taille des panneaux, taille de la police, contraste, luminosité, ...).
- Le plan et les panneaux de la signalétique ne sont pas toujours bien positionnés (hauteur, logique du cheminement, ...).
- Les panneaux de la signalétique sont parfois de forme différente.

Utilisation des codes couleur

- Lorsque la couleur est présente, il n'y a pas de continuité.
- La couleur est quelquefois seulement décorative, ce qui peut entraîner une confusion.

Configuration et compréhension de la signalétique

- Lorsque les informations sont uniquement écrites, elles sont trop nombreuses, peu lisibles, et il n'y a pas de hiérarchie dans leur présentation.
- Les indications écrites changent de taille, de police de caractères et de couleur.
- Il peut y avoir confusion entre la signalétique routière et la signalétique piétonne.
- Au cours du déplacement, les pictogrammes ne sont pas forcément présents de façon suivie (un même pictogramme peut figurer seul ou avec le texte associé).
- Les pictogrammes ne sont pas toujours compris.

3 // Synthèse des préconisations

Localisation du plan et de la signalétique

- Prévoir un plan dès l'entrée, si le site est complexe.
- Déterminer les principales destinations et les signaler dès l'entrée.
- Situer le plan et la signalétique pour qu'ils soient visibles et rapidement distingués. Ils devront être séparés d'un nombre d'informations trop important au même endroit.

Configuration et compréhension du plan

- Privilégier dans le plan et la légende l'utilisation de logos ou de pictogrammes pour identifier les différents espaces.
- Employer le même code sur le plan et la légende pour faciliter la lecture et la compréhension du plan.
- Permettre à l'aide de l'échelle du plan d'apprécier les distances réelles entre deux points.
- Epurer le plan de toute information distractive.

Suivi du fléchage

- Éviter les ruptures par le manque d'indication.
- Veiller au renforcement de la signalétique aux points de décision complexes.
- Veiller à ne pas trop espacer les panneaux.
- Veiller au positionnement et à l'implantation des flèches.
- Veiller à l'orientation et au sens des flèches.
- Harmoniser les flèches et leur taille.

Homogénéité de la signalétique

- Signaler sur un même site tous les espaces/services.
- Privilégier une identité visuelle homogène sur un site (positionnement, taille, police, couleur, forme, graphisme, ...).
- Privilégier une signalétique homogène sur un même site (positionnement, taille, police, couleur, forme, graphisme, ...).
- Nommer toujours l'espace/le service avec les mêmes mots.
- Veiller à l'harmonisation du contenu des panneaux.

Implantation du plan et de la signalétique, visibilité et lisibilité

- Disposer les panneaux à bonne hauteur. Ils sont visibles à distance et de près sans considérablement lever la tête, dans le champ visuel de préférence. La zone qui fait face au panneau doit être dégagée pour permettre au lecteur d'adapter sa vision personnelle à la lecture : lecture de près ou de loin, abord latéral ou frontal. Il faut éviter toutes barrières physiques qui empêchent de s'approcher du texte.
- Placer la signalétique en dehors des zones de passage. Le visiteur doit pouvoir prendre le temps de la lire sans gêner le passage et sans être gêné par d'autres visiteurs.
- Placer la signalétique aux points de décisions.
- Disposer le plan et la signalétique à un endroit bien éclairé.
- Privilégier l'éclairage indirect qui améliore le confort en évitant les éblouissements.
- Proscrire les supports brillants, les reflets et les contre-jours.
- Favoriser l'utilisation de surfaces planes et non réfléchissantes.
- Veiller à la propreté des surfaces afin de permettre la lisibilité des informations.
- Privilégier un contraste élevé. La couleur du panneau doit permettre un contraste d'au moins 70% avec l'environnement immédiat. La couleur des caractères ou des pictogrammes doit permettre un contraste d'au moins 70% avec la couleur du panneau.
- Implanter les panneaux de manière logique. Si vous avez deux panneaux distincts en face de vous, le panneau de droite oriente le visiteur vers la droite et celui de gauche le dirige vers la gauche.
- Privilégier un plan et des panneaux suffisamment grands.
- Privilégier un plan et des panneaux de forme identique sur un même site.

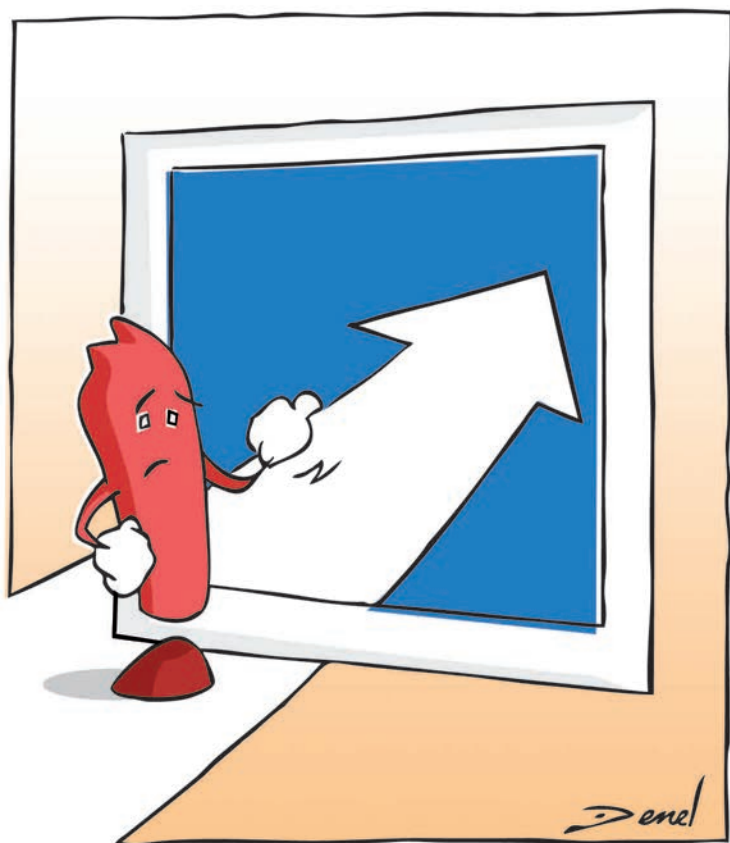
Utilisation des codes couleur

- Utiliser des couleurs standardisées.
Actuellement, seules les couleurs rouge, verte, bleue et jaune sont facilement reconnues comme signifiant respectivement l'interdiction, la permission, l'obligation ou le danger.
- Veiller à ce que les contours et les couleurs ne se confondent pas avec l'environnement.
- Utiliser des couleurs saturées (en jouant sur l'intensité lumineuse, l'effet de contraste augmente ainsi que la visibilité).
- Veiller à ce que le code couleur soit identique et continu tout au long du cheminement.
- Utiliser la couleur comme une aide continue au repérage.
- Proscrire l'utilisation inutile de la couleur.
- Eviter l'utilisation abusive de la couleur (la multiplicité des codes couleur pourrait porter à confusion).

Configuration et compréhension de la signalétique

- Utiliser une police standard ayant des caractères lisibles.
- Harmoniser la police et la taille des caractères sur l'ensemble des panneaux.
- Eviter les soulignements, le gras, l'italique, les textes entièrement en majuscules, ... car plus difficiles à lire.
- Utiliser les caractères demi-gras.
- Privilégier l'alignement du texte à gauche.
- Favoriser un grand corps de police. La taille des lettres et l'épaisseur du trait doivent être en rapport avec la distance de lecture.
- Privilégier les textes et mots simples.
- Eviter de surcharger la signalétique, un seul message à la fois (un seul mot quand cela est possible).
- Nommer l'espace avec des mots qui reflètent correctement l'espace.
- Associer le texte à un pictogramme.
- Utiliser des pictogrammes bien distincts.
- Hiérarchiser l'information.
- Lorsque plusieurs informations directionnelles sont présentes sur un même panneau, une séparation nette de ces informations est nécessaire.
- Eviter les textes sur des images ou fonds hachurés.

Les pictogrammes



Les pictogrammes



Les pratiques des établissements médico-sociaux démontrent que l'emploi de l'image (photo, dessin, pictogramme, ...) constitue un moyen efficace pour compenser les difficultés d'accès à l'information des personnes handicapées mentales. C'est pour quoi l'utilisation de l'image, et en particulier des pictogrammes, est essentielle pour un accès facilité à la compréhension de la signalétique disponible sur les sites accueillant du public. L'élaboration de la signalétique doit donc le plus souvent associer un pictogramme.

Toutefois, il est indispensable de préciser ce qu'est un pictogramme puisque très souvent cette notion est confuse et la distinction avec d'autres usages (photo, dessin, logo, ...) est difficile. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'éclaircir ce concept, les définitions sont multiples. Il s'agit alors d'apporter quelques points de repères quant à la définition de ce concept et d'en connaître les usages dans la vie quotidienne. Il importe également de mettre en évidence les difficultés quant à l'élaboration et l'usage des pictogrammes et d'en ressortir des préconisations et conseils pratiques.

1 // Quelques éléments de définition

Selon le dictionnaire « Le Robert », le pictogramme est un « dessin figuratif stylisé qui fonctionne comme un signe d'une langue écrite et qui ne transcrit pas la langue orale ».

Il permet selon Adrian Frutiger (typographe) une « information condensée ».

Selon Michel Levin (chercheur au Centre National de la Recherche Scientifique), la « première caractéristique de cette écriture est son caractère fonctionnel⁽¹⁾ ».

Pour l'Agence Française de Normalisation (AFNOR), le pictogramme est « un symbole graphique conçu pour fournir une information au grand public et dont la compréhension ne dépend pas normalement des connaissances relevant de spécialistes ou de professionnels ».

Même s'il n'y a pas à proprement parler de normalisation des pictogrammes, le critère commun reconnu est une **représentation visuelle épurée, qui permet la généralisation et l'abstraction à partir de situations.**

Il se différencie en cela de la photo, qui est liée à une situation donnée et par essence, éphémère, et du dessin (clip art) qui comprend une dimension artistique qui peut parasiter le message.



Photo



Clip art



Pictogramme

(1) Source : carnet de recommandations de la Commission nationale Culture et Handicap

Les pictogrammes sont utilisés en appui d'un message écrit, ou comme message à part entière.

Quel que soit le contexte, leur utilisation part toujours du présupposé qu'ils vont rendre le message plus facile et rapide d'accès, et au moins compléter, voire remplacer la lecture.

Il existe trois sortes de pictogrammes :

Pictogrammes figuratifs



Passage piétons

Ils représentent exactement l'objet auxquels ils se réfèrent. Le signe correspond à la chose.

Pictogrammes schématiques



Sortie

Le dessin est simplifié et suggère schématiquement la chose. Il se comprend grâce à une certaine habitude.

Pictogrammes abstraits



Sens interdit

Ils ne représentent aucun objet précis. Ils constituent un code que l'on ne peut connaître sans l'apprendre. C'est ce qu'on appelle une convention.

Plus le pictogramme représente un concept et s'éloigne du concret, plus sa représentation graphique sera arbitraire, voire secondaire. C'est l'accès au sens qui prendra le pas sur la compréhension du dessin lui-même, et sur lequel se portera l'essentiel de l'apprentissage.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, s'il existe des normes pour l'élaboration des pictogrammes, il n'y a pas pour autant de pictogrammes normalisés au sens où on l'entend habituellement, c'est-à-dire ayant force de loi et constituant une référence unique, exception faite notamment du code de la route. Les normes définies par l'AFNOR⁽²⁾ consistent en effet uniquement en règles et préconisations sur le contenu graphique des pictogrammes : forme, dimensions, épaisseur de trait, emploi des couleurs, ... Mais ces règles ne constituent en aucun cas des obligations, la manière de représenter ce contenu reste libre, afin de laisser sa souplesse à l'art du concepteur.

(2) Norme ISO 7001 : symboles destinés à l'information du public

Norme ISO 7239 : élaboration et principes de mise en œuvre des pictogrammes destinés à l'information du public

Norme ISO 3864 : symboles graphiques - couleurs de sécurité et signaux de sécurité

Norme ISO 9186 : symboles graphiques - méthodes d'essai

2 // Les usages au quotidien

Panneaux de signalisation, code de la route, transports publics, notices d'utilisation, administrations, loisirs, tourisme, culture, ..., les pictogrammes sont omniprésents dans notre vie quotidienne.

La signalisation routière

C'est probablement l'usage le plus habituel.



C'est aussi un cas un peu à part, qui constitue un usage de référence, d'abord parce que certains de ces pictogrammes sont repris dans des applications de la vie quotidienne, jusque dans les établissements accueillant les personnes handicapées intellectuelles.

Elle inspire aussi d'autres applications de la signalétique par pictogrammes (exemple : interdiction de fumer).



Les codes couleurs en vigueur pour le code de la route sont eux aussi repris dans des usages quotidiens autres : le rouge pour l'interdiction, le vert pour ce qui est autorisé, le bleu pour l'obligation et le jaune pour le danger.

La signalétique commune à tous les lieux publics

Hormis le cas particulier du code de la route et de la signalétique pour l'évacuation en cas d'incendie, il existe également un « fond commun » d'informations représentées graphiquement par des pictogrammes. Toutefois, la représentation graphique est souvent différente d'un site à un autre ce qui n'en facilite pas la lecture et la compréhension.



La signalétique spécifique à un lieu ou à un service

A côté de ce capital commun, il existe une multitude de pictogrammes, propres à chaque lieu ou service.

C'est le cas pour le tourisme, les sports, les loisirs : hôtels, camping – caravanes, activités, ...



C'est aussi le cas pour les transports : objets trouvés, consigne, compostage des billets, repérage des différents types de train, connexion avec les autres moyens de transport, ...



La déclinaison de ces applications de l'usage des pictogrammes est possible quasiment à l'infini.

Malheureusement, force est de constater que le plus souvent, l'objectif de compléter, voire de remplacer la lecture en donnant un accès plus rapide et facilité à un message par rapport à une information écrite, n'est pas atteint. Et que pour la plupart des usagers, que l'on soit lecteur ou non-lecteur, un nombre restreint de pictogrammes seulement est acquis comme outil d'information.

Cela tient essentiellement au fait que les pictogrammes constituent un code de communication à part entière, avec ses propres lois et règles, et qui soulève un certain nombre de difficultés.

3 // Les difficultés de conception et d'utilisation

Les limites dans la représentation

Le code pictographique ne peut pas remplacer la langue car il n'en a pas la richesse grammaticale et syntaxique.

D'autre part, la représentation d'une notion abstraite est difficile et donc moins évocatrice. C'est le cas, par exemple, pour les concepts, les verbes d'action, les sentiments ou les émotions, ...

La polysémie de l'image



Auberge de jeunesse

Sur cet exemple, l'image peut avoir plusieurs sens. Contrairement à l'idée reçue, le pictogramme n'est que, dans de très rares cas, immédiatement compréhensible et interprétable. Il y a un écart important entre la lecture (une maison et un sapin), et la signification arbitraire du message qui fait l'objet, là encore, d'une convention.

La part culturelle dans la représentation

Là encore, c'est une idée reçue que de penser que les pictogrammes peuvent être compris universellement. Leur sens est en effet étroitement lié à un contexte culturel, au sens le plus large du terme, c'est-à-dire propre à un pays, mais aussi à une région, une entreprise, ...

L'absence de standardisation

En effectuant une recherche à partir du mot ascenseur, différentes représentations sont possibles.



Si certaines se rejoignent sur le plan de la conception, les différences de couleur, d'épaisseur de trait, de symbolique... sont suffisantes pour perturber l'accès au sens.

L'effet « Clip art »



La dimension artistique recherchée pose deux problèmes : d'une part, le deuxième pictogramme n'est pas le même que celui rencontré habituellement, d'autre part son originalité graphique et sa sophistication parasitent la compréhension du message.

Les difficultés périphériques

Les pictogrammes ne sont pas systématiquement les mêmes dans un même lieu.

Enfin, il n'y a pas de stabilité dans l'usage des couleurs, des proportions, des traits, ...

4 // Les préconisations et conseils pratiques

Préconisations sémantiques

La « charge sémantique » doit être la moins lourde possible : le pictogramme doit, le moins possible, susciter un effort de réflexion et de compréhension.

Pour cela, le pictogramme doit être, le plus possible, monosémique, c'est-à-dire n'ayant qu'un seul sens, et un accès immédiat au sens.

Il doit représenter le plus possible des objets concrets.

Il doit le moins possible faire appel à l'interprétation, et représenter le plus exactement possible l'objet auquel il se réfère.



Passage piétons



Hôtel

Le recours aux pictogrammes « composés » (comprenant plusieurs éléments) doit être limité le plus possible. Dans le cas de pictogrammes « composés », veiller à proposer une logique intuitive reliant l'ensemble des éléments.

Pour les représentations abstraites, veiller à ce qu'elles soient un minimum conventionnelles (exemple : sens interdit).

Il ne doit, en effet, pas y avoir de confusion entre compréhension et reconnaissance.

Ce n'est pas parce qu'un pictogramme n'est pas compréhensible qu'il n'est pas reconnu. Exemple : le sens interdit qui ne représente rien de particulier, est néanmoins reconnu relativement unanimement.

Enfin, le texte légendant le pictogramme doit être utilisé en connaissance de cause.

Il doit renforcer le sens de l'image, et non être présent pour compenser la difficulté de compréhension du pictogramme, comme c'est souvent le cas.

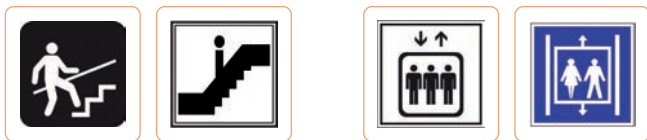
Préconisations graphiques

Le souci d'originalité et le désir de se différencier doivent impérativement être bannis.

Très souvent cela se traduit par une stylisation, une schématisation, des effets graphiques « artistiques » qui ont pour conséquence de parasiter le message.



Une floraison de codes spécifiques à chaque site nuit, par ailleurs, à la reconnaissance des pictogrammes.



Annexes

// Annexe 1 : quelques points de repères

A propos de :

→ L'Unapei

Créée en 1960, l'Unapei est la première association en France représentant et défendant les intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

Les associations affiliées à l'Unapei agissent pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées mentales, favoriser leur insertion et leur permettre de vivre dignement avec et parmi les autres.

L'Unapei est un mouvement national qui fédère 600 associations présentes au niveau local (Apei, Papillons Blancs, Chrysalide, Envol...), départemental (Adapei, Udapei, Association tutélaire) et régional (Urapei).

L'Unapei en chiffres :

- ✗ 180 000 personnes handicapées accueillies,
- ✗ 60 000 familles adhérentes des associations affiliées,
- ✗ 3 000 établissements et services spécialisés,
- ✗ 75 000 professionnels employés dans les associations et les établissements.

→ Nous Aussi

Nous Aussi est l'Association Française des Personnes Handicapées Intellectuelles. Elle a été créée en 2002 afin de permettre aux personnes handicapées intellectuelles d'affirmer, en France et en Europe, leur droit à prendre part aux décisions qui les concernent.

Elle agit pour que les personnes handicapées intellectuelles changent leur regard sur elles-mêmes et fassent changer le regard de la société, vers plus de tolérance et de respect.

Elle milite pour que soient mises en avant les capacités des personnes handicapées intellectuelles et leurs compétences, plutôt que leurs déficiences. En effet, elles veulent être reconnues comme des acteurs responsables pouvant examiner pleinement leurs capacités.

Nous Aussi s'engage pour que toutes les personnes handicapées intellectuelles puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique et que les plus en difficulté d'entre-elles ne soient pas oubliées. Pour cela, l'association favorise la pair-émulation : un dispositif dans lequel les personnes les plus à l'aise aident celles qui sont en difficulté.

L'association demande que la participation s'exerce dans le respect des règles définies avec la famille, avec l'établissement, avec l'Association.

→ Handicap mental - Déficience intellectuelle

Selon l'Unapei, « la personne handicapée, quelle que soit la nature de sa déficience, est d'abord une personne. Ordinaire parce qu'elle dispose des droits de tous et accomplit les obligations de chacun. Singulière parce qu'en plus de tous, elle en connaît d'autres, qui lui sont propres, qui résultent de son handicap et qui appellent d'être compensés.

C'est à la solidarité collective qu'il appartient d'ailleurs de reconnaître et de garantir cette compensation. La personne handicapée mentale est porteuse de manière permanente d'une déficience intellectuelle dont l'origine peut être très diverse. Cette déficience provoque un handicap car elle touche à différentes fonctions : la compréhension, la mémoire, l'analyse des situations, la prise de décisions... ».

Chaque personne handicapée mentale est différente et présente des capacités et des difficultés propres. En fonction des individus, le handicap s'avère plus ou moins important, le degré d'autonomie des personnes est donc plus ou moins grand. Du fait de la limitation de ses ressources intellectuelles, une personne handicapée mentale pourra éventuellement éprouver certaines difficultés pour (à) :

- X comprendre son environnement immédiat ou élargi,
- X comprendre les concepts généraux et abstraits,
- X se repérer dans l'espace et/ou dans le temps,
- X fixer son attention,
- X mobiliser son énergie,
- X traiter et mémoriser les informations orales et sonores,
- X apprécier l'importance relative des informations mises à sa disposition,
- X maîtriser le calcul et le raisonnement logique,
- X Apprécier la valeur de l'argent,
- X comprendre les modes d'utilisation des appareillages, automates, et autres dispositifs mis à sa disposition,
- X maîtriser la lecture et/ou l'écriture,
- X prendre conscience des conventions tacites de la vie en société,
- X s'exprimer,
- X s'adapter aux changements imprévus.

En matière d'accès à l'information, les difficultés sont multiples :

- X décodage de l'information, avec une possibilité limitée de traduction d'un message d'un code dans un autre, et d'interprétation du message,
- X appréhension de l'information : discrimination et différenciation, mais aussi hiérarchisation,
- X restitution du sens de l'information transmise,
- X transposition d'une situation à une autre et généralisation.

→ L'accessibilité pour les personnes handicapées mentales

Qu'entend-on par accessibilité ?

L'accessibilité constitue l'un des trois piliers de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Si l'accessibilité était abordée jusqu'alors dans sa dimension d'aménagements techniques, la loi a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accès « de tous » et « à tout ». Ce principe s'adresse bien à toutes les personnes, quel que soit le type de handicap, et concerne tous les domaines de la vie du citoyen.

De plus, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées a récemment introduit le principe de la conception universelle comme étant « la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale ».

Quelle accessibilité pour les personnes handicapées mentales ?

Le concept d'accessibilité appliqué aux personnes handicapées mentales, lui, est souvent difficile à s'approprier. Pour les personnes handicapées mentales, il doit s'entendre comme la possibilité de pouvoir :

- X bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement adapté et de qualité,
- X accéder à la compréhension de leur environnement,
- X s'y repérer et s'y déplacer facilement,
- X accéder à l'information,
- X utiliser les équipements et les services à disposition des usagers,
- X participer, selon son degré de handicap, à tous les aspects de la vie quotidienne et ainsi lui permettre d'exprimer pleinement ses capacités.

Et ce dans tous les champs de la vie de la personne :

- X l'accès à l'information,
- X l'accès à la santé et aux soins,

- X l'accès à l'éducation, à la scolarisation et à la formation,
- X l'accès au travail et à l'emploi,
- X l'accès à la mobilité (déplacements, transports, etc.),
- X l'accès au logement,
- X l'accès aux loisirs et aux sports,
- X l'accès à la culture,
- X l'accès aux instances de la société civile et civique,
- X Etc...

L'accessibilité requiert donc la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires, techniques et humains, permettant à toute personne en situation de handicap, y compris les personnes handicapées mentales de se déplacer plus librement, et d'avoir la possibilité de participer, selon son degré de handicap, à toutes les activités de la société.

→ Pictogramme S3A

Les symboles sont nombreux dans notre environnement. En matière d'accessibilité, le célèbre « fauteuil roulant » est bien ancré dans notre paysage : il indique les lieux rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Consciente de l'absence de prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées mentales dans l'ensemble des domaines inhérents à l'accessibilité, un autre symbole a été créé par l'Unapei : le pictogramme S3A (Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité).

L'objectif de ce symbole est bien de signaler les lieux, services, prestations, produits et documents rendus accessibles à un public déficient intellectuel et, par extension, toute personne ayant des difficultés de compréhension ou d'orientation.

Au travers des préconisations issues du guide pratique de l'accessibilité prenant en compte les besoins réels et les attentes des personnes handicapées mentales, ce guide informe clairement ces dernières et leur entourage, des efforts d'accessibilité réalisés dans un esprit de favoriser une plus grande autonomie de ces publics.

// Annexe 2 - Fiche action : comment engager un partenariat pour une mise en application des préconisations et conseils pratiques ?

Principes de base :

Au-delà des préconisations et conseils pratiques issus de ce guide, il est essentiel d'associer les associations de personnes handicapées intellectuelles et les associations qui les représentent afin de disposer d'informations complémentaires et bénéficier de leur expertise.

Ce travail de collaboration devra permettre une implication réelle des personnes handicapées mentales, de l'entourage et des professionnels dans l'élaboration de la signalétique et des pictogrammes.

Trouver une association :

- **Unapei** : www.unapei.org, rubrique « Trouver une association près de chez soi »
- **Nous Aussi**, association française des personnes handicapées intellectuelles : www.nousaussi.org

Comment ?

Convier les associations dans les conseils, comités ou groupes de travail traitant des questions d'accessibilité pour échanger sur la politique générale d'accessibilité du site, recenser leurs besoins, se concerter sur la conception de dispositifs accessibles, tester et valider ces dispositifs, ...

A quel moment ?

Impliquer les personnes dès que possible, pour les associer à toutes les étapes d'élaboration du projet (conception, expérimentation, et validation).

Quelques conseils pour impliquer les personnes handicapées mentales

- ✕ Avant de commencer à travailler avec des personnes handicapées intellectuelles, il faut s'assurer qu'elles aient bien compris leur rôle et leurs missions.
- ✕ Demander aux personnes de vous indiquer leurs difficultés lorsqu'elles se déplacent.
- ✕ Identifier leurs besoins.

- X Leur demander de faire des suggestions.
- X Leur soumettre plusieurs propositions.
- X Expérimenter en organisant des mises en situation sur le site avec des personnes seules ou en groupe, des personnes n'ayant pas participé au projet, des personnes dont les capacités et l'expérience soient différentes.
- X Réaliser plusieurs tests.
- X La personne handicapée intellectuelle doit bénéficier d'un accompagnement à l'aide d'une personne de soutien (bénévole, professionnel, ...).

Quels moyens à mettre en place pour l'association ?

Pour une participation et une implication complète de la personne handicapée intellectuelle, il est nécessaire de :

- X Mettre à disposition les personnes handicapées intellectuelles (détachement) lorsque c'est nécessaire.
- X Mettre à disposition une personne de soutien pour assurer l'accompagnement.

// Annexe 3 - Feuille de route : expérimentations

✓ Contexte - Cadre de l'expérimentation

Objectifs :

- X Repérer les usages des sites accueillant du public
- X Identifier les besoins des sites accueillant du public
- X Mesurer la compréhension des usages par les personnes handicapées intellectuelles
- X Définir les besoins des personnes handicapées intellectuelles
- X Définir les recommandations pour l'élaboration de la signalétique et des pictogrammes

L'expérimentation ne peut se faire uniquement une fois le partenariat engagé entre l'association et le site. Lors de l'expérimentation, il est conseillé de prendre des photos.

✓ Situation d'expérimentation

Nom de l'établissement / site :

Adresse :

Personne à contacter :

Tél. :

Adresse e-mail :@.....

→ Préparation avant la visite

- X Prendre connaissance du lieu
- X Identifier les points stratégiques
- X Se projeter dans la visite

→ Usages et besoins de sites accueillant du public

• Qui se rend sur le site ?

- Les accompagnateurs (professionnels, parents, ...)

• **Arrivée sur le site**

- ① Je repère les points stratégiques préalablement identifiés.
- ② Je repère comment les points stratégiques sont signalés (panneaux, plans, ...) ?

Points stratégiques	Comment les points stratégiques sont signalés ?	Modalités d'application

• **Cheminement sur le site**

- ① Je choisis un point stratégique.
- ② Je réalise le cheminement vers ce point stratégique.
- ③ Je repère comment le cheminement est signalé (représentation graphique, code couleur, ...).
- ④ Je reproduis l'opération pour chaque point stratégique.

Points stratégiques - Cheminement	Comment le cheminement est-il signalé ?	Modalités d'application	Avis sur la faisabilité du cheminement

• **Echanges avec une personne du site**

- ① Je demande l'avis à une personne du site sur les usages.
- ② Je recueille les besoins du site.

→ **Mise en situation avec les personnes handicapées intellectuelles sur le site**

• **Qui se rend sur le site ?**

- Les accompagnateurs (professionnels, parents, ...)
- Les personnes handicapées intellectuelles

• **Arrivée sur le site**

- ① La personne handicapée intellectuelle repère les points stratégiques préalablement identifiés.
- ② Que comprend la personne handicapée intellectuelle ?

Points stratégiques	Que comprend la personne handicapée intellectuelle ?	Avis de la personne handicapée intellectuelle (points positifs, points négatifs, axes d'amélioration)

• **Cheminement sur le site**

- ① La personne handicapée intellectuelle choisit un point stratégique.
- ② Elle réalise le cheminement vers ce point stratégique.
- ③ Que comprend la personne handicapée intellectuelle ?
- ④ La personne handicapée intellectuelle reproduit l'opération pour chaque point stratégique

Points stratégiques - Cheminement	Que comprend la personne handicapée intellectuelle ?	Réalisation du cheminement par la personne handicapée intellectuelle Qu'est-ce qui lui permet de réaliser ou non son déplacement ?	Avis de la personne handicapée intellectuelle (points positifs, points négatifs, axes d'amélioration)

Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes

Depuis 2005, la loi a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accès « à tout pour tous ». Ce principe s'adresse bien à toutes les personnes, quel que soit le type de handicap, et concerne tous les aspects de la vie du citoyen. Or, si un certain nombre de dispositions et d'initiatives existent concernant certains handicaps, même si ce n'est pas parfait, c'est loin d'être le cas pour le handicap intellectuel.

Cet ouvrage, édité par l'Unapei, s'adresse à tous les acteurs chargés de la mise en accessibilité et aux associations qui souhaitent travailler en partenariat avec les sites recevant du public.

Ce guide est un recueil de préconisations et conseils pratiques sur l'élaboration et la mise en œuvre de la signalétique et l'utilisation des pictogrammes. La prise en compte de ces recommandations devra permettre aux personnes handicapées mentales de se repérer, s'orienter et se déplacer facilement sur les sites qu'elles fréquentent.